



POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Tribunal cantonal TC  
Kantonsgericht KG

Cour d'appel pénal

Rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg

Tribunal cantonal  
Rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg

**Recommandé**

Monsieur  
Marc-Etienne Burdet  
Rue du Canal 14  
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 26 304 15 00  
IBAN CH88 0900 0000 1700 1443 9  
www.fr.ch/tc  
tribunalcantonal@fr.ch

N/réf.: 501 2023 181 (à mentionner dans toute correspondance svp)  
V/réf.:

*Fribourg, le 12 janvier 2024*

**Marc-Etienne Burdet / déclaration d'appel du 13 décembre 2023**

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration d'appel du 13 décembre 2023 contre le jugement de la Juge de police de la Broye du 24 novembre 2023.

Votre recours est inconvenant. Dès le premier paragraphe, vous qualifiez l'institution judiciaire d'organisation criminelle et de mafia d'Etat (p. 2). Vous traitez également plusieurs magistrats de complices de crime ou de crime organisé, voire de criminels (p. 2, 4, 5 et 6). Vous émettez des soupçons, de corruption du Ministère public (p. 6) et formulez des accusations d'entrave à l'action pénale, quand vous n'êtes pas insultant envers le Procureur général ou la Magistrate de première instance (p. 6 et 7). Je renonce à poursuivre plus avant cet inventaire à la Prévert, les passages discourtois, impolis ou licencieux étant multiples.

Par conséquent, je vous retourne votre acte et vous impartis un délai de **5 jours dès réception** pour faire parvenir à la Cour d'appel pénal une déclaration d'appel revue, corrigée et expurgée de tous propos inconvenants ou outranciers. En outre, vous êtes invité à adapter votre acte en supprimant les passages en lien avec les dépôts de plaintes pénales et les dénonciations, qui n'ont pas leur place dans le cadre d'un appel à la Cour d'appel pénal.

A défaut, votre acte ne sera pas pris en considération (art. 110 al. 4 CPP).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

  
Michel Favre  
Président

Copie

Ministère public, Procureur général adjoint Raphaël Bourquin  
- Me Matthieu Canevascini

Annexe mentionnée

—  
Pouvoir Judiciaire PJ  
Gerichtsbehörden GB